

DECISION DU BUREAU

Membres présents :

- Mme Josiane LEI, Présidente
- M Gérard COLOMER, 1^{er} vice-président
- M Jacques GRANDCHAMP, 2^{ème} vice-président
- M Régis BENED, 3^{ème} vice-président
- Mme Elisabeth GIGUELAY, 4^{ème} vice-présidente
- M. Paul GIRARD-DESPRAULEX, 5^{ème} vice-président
- M. Jacques BURNET, 6^{ème} vice-président
- Mme Monique MAXIT, 7^{ème} vice-présidente
- M. Renato GOBBER, 8^{ème} vice-président
- Mme Karole BONTAZ, 9^{ème} vice-présidente
- Mme Nadine WENDLING, 11^{ème} vice-présidente

Membres excusés :

- Mme Caroline SAITER, 10^{ème} vice-présidente

001 – 2023 – COMMANDE PUBLIQUE -1.1.1 - 5- Attribution de marchés publics de fourniture de vêtements de travail et de chaussures

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Communautaire sont informés qu'il convient d'autoriser Madame la Présidente à signer deux marchés à bons de commandes dont le choix des titulaires a été soumis, pour avis, à la Commission MAPA (Marchés À Procédure Adaptée) du 27 janvier 2023.

Au préalable, il est rappelé que, par convention du 18 octobre 2019, la Commune d'Évian-les-Bains, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Évian-les-Bains et la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance (CCPEVA) ont constitué un groupement de commandes pour la passation de deux marchés à bons de commandes :

- ✓ Lot 1 : Équipement de protections individuelles
- ✓ Lot 2 : Vêtements de travail

Ces marchés prévoient les montants minimums et maximums suivants :

Membres	Montants minimum pour 4 ans		Montants maximum pour 4 ans	
	Lot n° 1	Lot n° 2	Lot n° 1	Lot n° 2
Ville d'Évian-les-Bains	11 000,00	30 000,00	65 000,00	100 000,00
CCAS	0,00	1 500,00	0,00	4 000,00
CCPEVA	4 000,00	8 500,00	50 000,00	72 000,00

Les deux lots ont été attribués à l'entreprise ROCH - groupe Champion (74130 Bonneville) le 24 avril 2020 pour une durée de 4 ans. Ils se terminent donc le 23 avril 2024.

Pour la CCPEVA, le montant maximum du marché de fourniture de vêtements de travail est atteint, il convient donc de lancer une nouvelle consultation afin de conclure un nouveau marché.

Il est proposé d'ajouter à cette consultation un nouveau lot pour la fourniture des chaussures.

La CCPEVA veut renouveler tous les vêtements et les chaussures de l'ensemble de ces agents dès 2023. L'année 2024 sera consacrée au réassort et à l'équipement des nouveaux agents. Le réassort s'effectuera sur présentation de l'équipement utilisé ou abîmé.

Le terme de ces deux contrats coïncidera avec le terme des autres contrats, de sorte qu'un nouveau groupement de commandes puisse être constitué avec les communes sur le territoire de la CCPEVA, soit le 23 avril 2024.

La CCPEVA prend le parti de sélectionner des vêtements qualitatifs et durables dans l'optique de les remplacer moins régulièrement et donc de limiter les déchets.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

À l'issue de la consultation, la Commission MAPA, réunie le 27 janvier 2023 a donné un avis favorable à la conclusion des marchés suivants :

	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT PREVISIONNEL SUR LA DUREE TOTALE DU MARCHÉ EN EUROS HT	MONTANT MINIMUM DES MARCHES EN EUROS HT (MONTANT DU DQUE - 0%)	MONTANT MAXIMUM DU MARCHÉ EN EUROS HT (MONTANT DU DQUE +30%)
LOT 1 : VETEMENT DE TRAVAIL	L'EPI de SAVOIE (73200 GILLY SUR ISERE)	75 943,29	53 160,30	98 726,26
LOT 2 : CHAUSSURES	ROCH CHAMPION (74130 BONNEVILLE°	4 934,49	6 414,84	3 454,14

Le Bureau Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer les marchés ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Josiane LEI,
Présidente de la Communauté de Communes
Pays d'Évian - Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS
Conseillère départementale du canton d'Évian

Reçu en Sous-Préfecture, le 23/02/2023
Publié le 23/02/2023